

## Un contrat de 35 milliards d'euros

« Une grande victoire de l'industrie navale française », voilà comment Jean-Yves Le Drian a qualifié l'accord pour la construction de 12 sous-marins pour la Marine australienne, d'un montant de 35 milliards d'euros obtenu par DCNS.

Le contrat porte sur la construction de sous-marins d'attaque à propulsion diesel et électrique mais aussi sur la maintenance et la formation des équipages. Il marque une avancée décisive dans le partenariat stratégique entre les deux pays, qui vont coopérer durant 50 années sur l'élément majeur de souveraineté que représente la capacité sous-marine.

Pour la présidente de la commission de la Défense, Patricia Adam, ce succès historique est « le produit d'un savoir industriel unique au monde, celui des ouvriers et des ingénieurs français qui, à la faveur des investissements financiers consentis dans le domaine de la Défense, ont rendu possible cette victoire ».

Interrogé sur Europe 1, au lendemain de cette signature historique, le ministre de la Défense a précisé le rôle joué par le président de la République. « En novembre 2014, François Hollande effectuait la première visite officielle d'un chef d'État français en Australie. C'est au retour de ce déplacement qu'il m'a demandé de préparer une réponse à l'appel d'offre lancé par la Marine australienne. »

En concurrence avec des entreprises allemandes et japonaises, le dossier français a été jugé plus crédible par les autorités australiennes. « C'est le résultat de l'esprit collectif qui a inspiré l'équipe française chargée de faire valoir l'offre de la DCNS auprès de notre partenaire



Une réussite pour notre industrie navale

australien », s'est félicitée la députée de Brest, Patricia Adam.

Et maintenant? La signature de ce contrat renforce encore la crédibilité de l'industrie navale française et d'autres pays, comme la Norvège, par exemple, pourraient à leur tour passer des commandes.

D'autant qu'il intervient quelques semaines à peine après l'annonce de la commande de 4 paquebots par MSC Croisières aux chantiers STIX de Saint-Nazaire, pour un montant de 3,6 milliards d'euros. Cette commande représente 1 800 emplois sur trois ans, pour chaque navire réalisé.

Ce contrat, d'un montant de 35 milliards, constitue une excellente nouvelle pour l'économie française. Même si les répercussions, en terme d'emplois ne sont pas précisément chiffrées, Jean-Yves Le Drian a indiqué que les bassins d'emploi de Brest, Cherbourg, Lorient et Nantes bénéficieront de retombées positives.

D'autres contrats pourraient-ils être bientôt signés? En matière de contrats, le ministre de la Défense ne déroge jamais à la ligne de conduite qu'il s'est fixée : « Tant que ce n'est pas signé, il ne faut rien dire... ».

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 4/5/2016

**P**  
**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## Tolérance

La tolérance progresse en France. C'est ce qui ressort du rapport annuel publié lundi 2 mai par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH). Toutes les minorités bénéficient de cette amélioration.

C'est au sein de l'électorat de droite que cette progression est la plus nette.

L'activisme raciste, antisémite ou homophobe qui se développe, en particulier sur les réseaux sociaux, mais qui se traduit aussi par des agressions ou des dégradations de bâtiments ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt : les Français refusent les discours de haine et de stigmatisation.

Ce résultat constitue un encouragement à multiplier les campagnes de sensibilisation pour mettre en valeur le vivre-ensemble de tous les Français, au-delà de toutes leurs différences.

PS29

## Chiffre de la semaine

+1,6%

C'est la progression des investissements des entreprises au premier trimestre 2016.